

Québec, le 16 février 2005

Madame Danielle Dallaire  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau des audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audiences publiques sur les répercussions d'un échange de terrains  
sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-  
Orford - Rectifications de mémoires**

Madame,

Voici des rectifications apportées à deux mémoires, celui du  
Memphrémagog Conservation Inc. ainsi que celui de l'Association des biologistes du  
Québec.

Memphrémagog Conservation Inc.

1. « *Le premier terrain de 166 ha que veut céder la Société est situé au pied des pistes et le  
long du ruisseau Castle.* » Page 8, 2<sup>e</sup> paragraphe.

Le terrain au pied des pentes mesure 116 ha.

2. « *... en décembre 2004, on a ajouté aussi de nouvelles appellations de zones : « forêt  
refuge », « site candidat de forêt rare » et, comme par hasard, ces zones se retrouvent  
justement près des terrains que le promoteur offre en échange. Curieux non!* » Page 14, 1<sup>er</sup>  
paragraphe.

... 2

Les données sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) proviennent de la Direction de l'environnement forestier du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Les appellations ne sont pas nouvelles, et les emplacements ne sont pas disposés à la guise de la Direction des parcs.

3. « *...une partie de ce terrain fait partie de la forêt exceptionnelle...* » Page 17, 6<sup>e</sup> paragraphe.

À la lumière des nouvelles informations fournies par le GTEFE sur l'emplacement des chênaies rouges dans le parc national du Mont-Orford, il s'avère qu'aucun EFE ne touche les terrains qui seraient retirés du parc.

4. « *Perte d'un écosystèmes forestiers exceptionnels [sic] constitué d'arbres de 50 à 90 ans situé à la source du ruisseau Castle* » Page 22, 5<sup>e</sup> paragraphe.

Il n'y a pas d'EFE à la source du ruisseau Castle ou ailleurs sur le terrain du pied des pentes.

5. « *Perte d'une forêt ancienne située dans un écosystème forestier exceptionnel composé de chênes rouges et de noyers cendrés* » Page 22, 5<sup>e</sup> paragraphe.

Ce que Memphrémagog Conservation Inc. appelle une forêt ancienne est en fait une forêt présentant des attributs de forêt ancienne, mais elle n'est pas officiellement reconnue comme tel. De plus, ces îlots de vieille forêt ne sont pas situés dans le site candidat d'EFE de chênaie rouge, qui est à l'extérieur du terrain du ruisseau Sinueux. Le peuplement au nord du terrain du ruisseau Sinueux abrite bien quelques noyers cendrés et chênes rouges, mais il est principalement composé d'érables à sucre, de frênes blancs et de bouleaux jaunes.

6. « *... le retrait de ces terrains du parc est une perte importante de 330 acres de forêts matures...* » Page 26, 2<sup>e</sup> paragraphe.

Les terrains qui seraient cédés couvrent 132 ha (326 acres) dont 114 ha, ou 282 acres, sont couverts de forêts matures.

Association des biologistes du Québec

1. « *Points négatifs de l'ajout de ce secteur [lac Fraser] au parc... Peuplements généralement jeunes (moins de 70 ans)* » Page 12, 2<sup>e</sup> paragraphe.

« *Points négatifs du retrait de ce secteur [du pied des pentes] au parc... Dominance de la forêt mature (50 à 90 ans) dans le secteur* » Page 13, 4<sup>e</sup> paragraphe.

Si l'on reconnaît qu'une forêt de 50 ans ou plus est mature, comme c'est le cas dans le deuxième énoncé, alors 70 % du terrain du lac Fraser est couvert de forêts matures. Il est alors faux d'affirmer que les peuplements y sont généralement jeunes.

2. « *Points négatifs de l'ajout de ce secteur [lac Fraser] au parc... Peuplements ayant fait l'objet d'opérations forestières récentes (10 à 20 ans)* » Page 12, 2<sup>e</sup> paragraphe.

Cette affirmation est vraie pour environ 30 % de la superficie du terrain.

3. « *Ces deux terrains [du pied des pentes et du ruisseau Sinueux] supportent des forêts beaucoup plus matures que les terrains proposés par Mont-Orford inc.* » Page 14, 3<sup>e</sup> paragraphe.

Pour chaque classe d'âge, il y a une plus grande superficie de forêts dans les terrains qui seraient ajoutés au parc que les terrains qui seraient retirés du parc. L'affirmation est donc vraie en terme de proportion, mais elle est fautive en terme de superficie (voir le tableau comparatif des classes d'âge du document DB49.1).

Veillez agréer, Madame Dallaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Thibault  
Chargé de projet